



le 31 octobre 2024

Hilary Smyth
Greffière
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Bonjour,

Le 14 mars 2024, le gouvernement a présenté sa réponse au 31^e rapport du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes (le « Comité »), intitulé « L'itinérance chronique ». Dans ce rapport, le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités a souligné les efforts que Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) déploient pour continuer à améliorer les approches de lutte contre l'itinérance par la collecte de données dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, et mener des recherches qui permettent de mieux comprendre les causes fondamentales de l'itinérance au Canada et de soutenir l'élaboration de solutions fondées sur des données probantes.

Le ministre a indiqué que les progrès dans la mise en œuvre de certaines des recommandations du Comité (plus particulièrement, des composantes des recommandations 1 à 3) seraient présentés en automne 2024. J'ai le plaisir de vous faire parvenir cette lettre en guise de mise à jour sur les efforts fédéraux continus déployés afin de lutter contre l'itinérance chronique au Canada.

La compréhension des tendances en matière d'itinérance s'améliore, car des données et des résultats de recherche sont désormais disponibles plus rapidement, et la capacité de collecte des données s'accroît.

Conformément à la recommandation du Comité d'accélérer la disponibilité des statistiques nationales sur les refuges, l'itinérance et l'itinérance chronique, LICC a mis en place de nouveaux processus visant à accroître la vitesse à laquelle il recueille et publie les données sur l'itinérance. Par exemple:

- À compter de l'automne 2024, les communautés qui obtiennent du financement dans le cadre du volet Communautés désignées du programme Vers un chez-soi devront procéder à une énumération du dénombrement ponctuel chaque année (au lieu de tous les deux ans), avec une énumération et sondage chaque trois ans, ce qui permettra de mieux comprendre les tendances en matière d'itinérance.

...2

- Le temps nécessaire pour mettre à jour les données nationales sur les refuges d'urgence à grandement diminué. Le Ministère diffuse désormais des données et des analyses chaque année, au lieu de le faire une fois tous les deux ou quatre ans. Cette amélioration est possible, entre autres, grâce à la mise en place de processus automatisés qui permettent de repérer les erreurs dans les données et, par conséquent, de réduire considérablement le temps que les fonctionnaires de LICC doivent prendre pour vérifier l'exactitude des informations. Les estimations de l'utilisation des refuges et du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique pour 2023 devraient être publiées en novembre 2024.

De plus, la portée des données recueillies a été élargie afin de permettre une analyse plus approfondie qui contribuera à l'élaboration de politiques et à la modification des programmes, s'il y a lieu. Plus particulièrement, LICC recueille de nouveaux points de données, comme l'identité raciale, les expériences dans le système de protection de l'enfance et les problèmes de santé signalés par les personnes en situation d'itinérance. La collecte de données sur la capacité d'accueil des refuges se poursuit afin de mieux cerner les tendances en matière de refuge au sein des populations vulnérables. De récents rapports ont permis d'examiner les différences entre les taux d'itinérance (chronique ou non) au sein de certains groupes de population (par exemple, vétérans, nouveaux arrivants, Autochtones). Ces rapports sont accessibles sur le site Web de Vers un chez-soi. Quant aux rapports à venir, ils comprennent de nouvelles analyses sur la façon dont l'itinérance est liée aux problèmes de santé mentale et de toxicomanie et les répercussions des premières expériences d'itinérance. En outre, LICC recueille des données au niveau communautaire afin de mieux comprendre l'évolution de l'itinérance au niveau local, ce qui permettra de comprendre les tendances nationales plus générales.

Conformément à la recommandation du Comité selon laquelle LICC devrait élaborer un plan de recherche afin de mieux comprendre les causes fondamentales de l'itinérance au Canada et de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de solutions en matière d'itinérance qui sont fondées sur des données probantes, plusieurs travaux de recherche ont été cernés en mars 2024 comme étant des éléments principaux de l'approche globale du Ministère. Depuis, les principales conclusions du projet « Facteurs économiques et sociaux associés à l'utilisation des refuges d'urgence » ont été diffusées en ligne et d'autres résultats sont en préparation pour soumission à une revue académique. En 2024, le rapport « Prévoir le nombre d'utilisateurs de refuges dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et du ralentissement économique du Canada » a été soumis à une revue académique à des fins de révision. Ces rapports constituent une contribution importante à la compréhension des facteurs sociétaux qui influencent les taux d'itinérance au fil du temps. D'autres travaux sont en cours pour tenter de comprendre pourquoi les taux d'itinérance diffèrent d'une communauté à l'autre. Ce travail permet d'envisager l'élaboration d'interventions et la mise en œuvre de changements dans les programmes afin d'aborder les facteurs qui contribuent à l'itinérance.

De plus, LICC a pris des mesures pour augmenter la capacité de données du secteur des services en itinérance en améliorant le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA). Élaboré et géré par LICC, le SISA est un système complet de gestion des dossiers qui permet aux fournisseurs de services participants au sein d'une même communauté de consulter, de recueillir et de diffuser des données locales en temps réel sur l'itinérance et ainsi de s'assurer que les personnes et les familles qui ont recours à des services sont priorisées et aiguillées vers les bons programmes. Depuis mars 2024, LICC a pris plusieurs mesures pour accroître le niveau d'utilisation et l'utilité du système, notamment :

- l'ajout au SISA de 109 nouveaux fournisseurs de services en itinérance ;
- la création de 10 ressources de formation supplémentaires et l'organisation d'activités d'apprentissage en personne et en ligne pour les fournisseurs de services ;
- la modification des fonctionnalités du SISA en vue de fournir une plus grande uniformité dans tout le pays (par exemple, l'établissement du seuil d'inactivité à 90 jours) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de 38 modifications du système en réponse aux commentaires et suggestions des communautés, notamment l'ajout d'une nouvelle formule récapitulative du statut d'ancien combattant afin de soutenir les vétérans en situation d'itinérance.

Dans l'ensemble, les données recueillies au moyen du SISA constituent un élément central de la stratégie en matière de données sur l'itinérance de LICC. L'expansion du système et ses améliorations continues permettent de mieux comprendre les tendances de l'itinérance au Canada, tant au niveau local que pancanadien.

La mise en œuvre de systèmes qui coordonnent l'accès aux services en matière de logement continue de bien progresser dans l'ensemble du pays.

Comme cela a été précisé dans la réponse de mars 2024, le programme Vers un chez-soi demande à ce que les communautés ayant obtenu du financement dans le cadre du volet Communautés désignées, ainsi que les capitales des territoires ayant reçu des fonds dans le cadre du volet Itinérance dans les territoires, rendent compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de leur système d'accès coordonné dans leur Rapport communautaire en matière d'itinérance annuel. Même si le programme Vers un chez-soi fournit un financement pour sept communautés dans le cadre du volet Communautés désignées au Québec, la mise en œuvre de l'accès coordonné dans ces communautés est assujettie aux exigences de l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez soi 2019–2024. La mise en œuvre de l'accès coordonné au Québec a commencé en 2021–2022. Les conclusions présentées dans les rapports annuels de 2022–2023 montrent un certain progrès réalisés par les communautés québécoises dans la mise en œuvre des points d'accès, du triage et de l'évaluation dans le cadre de leurs systèmes locaux. Ces progrès sont conformes aux exigences de l'entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec. Les prochains rapports annuels seront publiés cet automne.

En date du 31 mars 2024, 48 communautés (hors Québec) avaient réussi la mise en œuvre de l'accès coordonné en vertu des directives du programme Vers un chez-soi 2019–2024. Des 12 communautés restantes, 10 sont situées en Colombie-Britannique et deux dans les territoires.

À l'heure actuelle, le gouvernement de la Colombie-Britannique procède à la modification de son système de gestion de données (SISA) à l'échelle de la province afin de permettre la collecte de données et l'établissement de rapports qui favorisent l'accès coordonné et le respect des exigences minimales 2024–2028 mises à jour du programme Vers un chez-soi. De plus, la province s'efforce d'harmoniser ses programmes actuels de lutte contre l'itinérance avec les mêmes exigences du programme Vers un chez-soi. Une fois terminé, le système provincial permettra de fournir aux communautés un ensemble complet de données sur l'itinérance, lequel sera utilisé pour soutenir la prévention et la réduction de l'itinérance au niveau local. En outre, ces communautés bénéficieront d'un partenariat avec LICC et le gouvernement provincial, qui vise à soutenir les améliorations continues de l'accès coordonné et de l'utilisation du SISA avec le temps.

Le personnel de LICC travaille en étroite collaboration avec le gouvernement provincial et les communautés de la Colombie-Britannique pour suivre les progrès réalisés en fonction d'un plan d'action commun qui précise les principaux jalons à atteindre et mène à la mise en œuvre complète des exigences en matière d'accès coordonné du programme Vers un chez-soi. D'ici le 31 octobre 2025, les dix communautés bénéficiaires du programme Vers un chez-soi de la Colombie-Britannique devront confirmer qu'elles sont en voie de respecter les exigences minimales mises à jour du programme. Il est attendu qu'elles respectent les exigences minimales mises à jour du programme en matière d'accès coordonné d'ici le 31 mars 2026.

Du progrès a été réalisé en vue de respecter des exigences minimales supplémentaires à Yellowknife et à Iqaluit. Le Ministère continue de fournir une formation adaptée et des conseils techniques pour aider les capitales des territoires à élaborer la capacité opérationnelle visant à réussir à déployer l'accès coordonné. Grâce à ces mesures de soutien, le Ministère s'attend à ce que les capitales des territoires respectent les exigences du programme en matière d'accès coordonné d'ici le 31 mars 2026.

Dans l'ensemble, même si le Ministère reconnaît qu'il y a eu des retards dans la mise en œuvre de l'accès coordonné, le haut degré de collaboration entre les fournisseurs de services ainsi que l'exigence d'approches complexes en matière de données soulignent le changement transformateur demandé aux communautés depuis 2019, même dans un contexte de pandémie. Le Ministère est satisfait des progrès accomplis. Toutefois, il s'engage à poursuivre ses efforts en vue de collaborer avec les communautés pour les soutenir dans leurs efforts.

De nouvelles méthodes sont en place pour déterminer si et comment la Stratégie nationale sur le logement répond aux besoins des populations prioritaires.

La SCHL continue de participer activement aux activités de surveillance de la conformité pour veiller à ce que les personnes desservies par un projet donné correspondent aux attentes énoncées dans les ententes de financement. Au cours de la dernière année, la SCHL a amélioré ses processus, ses systèmes et ses outils de surveillance, ce qui a permis de recueillir et d'évaluer plus rapidement les données sur les populations prioritaires fournies par ces projets. Grâce à ce travail, d'autres possibilités de simplifier, de normaliser et d'améliorer la collecte des données sur les populations prioritaires requises pour la surveillance de la conformité ont été cernées et seront mises en œuvre en 2025. Toutes les données recueillies dans le cadre de cette surveillance peuvent servir à des travaux de recherche.

La travail sur le projet « Évaluation des répercussions de la Stratégie nationale sur le logement sur les ménages » a aussi débuté. Ce projet vise à recueillir des données anonymes sur plusieurs programmes de la SNL. L'étude pilote de ce projet a permis de collecter des données anonymes d'environ 5 620 personnes vivant dans 2 810 logements construits ou réparés grâce au financement du Fonds pour le logement abordable (FLA) et du Programme de prêts pour la construction d'appartements (PPCA). L'analyse initiale des données montre que le PPCA a permis de créer une offre de logements pour les Canadiens à revenu moyen et que le FLA a permis de soutenir les Canadiens à faible revenu.

Les données de la phase 2 du projet sont attendues d'ici au début de l'hiver 2024–2025. Ce nouvel ensemble de données portera sur au moins 10 000 logements (neufs ou réparés) financés dans le cadre du PPCA et du FLA et sur 19 000 résidents. Cet ensemble de données plus important devrait permettre de mieux comprendre dans quelle mesure le PPCA et le FLA progressent vers les objectifs attendus. Plus précisément, la SCHL s'attend à documenter les progrès et les répercussions du PPCA et du FLA à l'égard de diverses populations prioritaires de la SNL. Un rapport de recherche utilisant l'ensemble de données de la phase 2 devrait être publié au deuxième trimestre de 2025.

Une troisième phase du projet a déjà été entamée avec la préparation des données des programmes suivants : PPCA, FLA, Initiative pour la création rapide de logements, Initiative des terrains fédéraux, Fonds d'innovation pour le logement abordable et Initiative fédérale de logement communautaire (phases 1 et 2). La mise à disposition des données connexes est prévue pour l'été 2025 et permettra une analyse plus approfondie des progrès et des répercussions des six programmes de la SNL susmentionnés à l'égard des personnes soutenues.

Je saisis la présente occasion afin de réitérer les remerciements du ministre au Comité pour ses recommandations sur la façon d'améliorer les programmes de lutte contre l'itinérance dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement. Le gouvernement du Canada est déterminé à poursuivre sa collaboration avec tous les partenaires afin d'atteindre l'objectif commun de prévention et de réduction de l'itinérance au Canada.

Sincèrement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Kelly Gillis". The signature is fluid and cursive, with the first name "Kelly" and the last name "Gillis" clearly distinguishable.

Kelly Gillis
Sous-ministre de Logement, Infrastructures et Collectivités